



# TEP

## Traçabilité des expositions professionnelles

**Expérimentation, avec les entreprises, d'un système de traçabilité des données collectives  
(sur site Internet indépendant et dédié)**



# Expérimentation de la traçabilité des expositions professionnelles aux CMR 1&2

Elle est :

- voulue par l'État et les partenaires sociaux
- prévue par le PST 2010-2014: construire un système de dépôt et d'archivage des données destinées à la prévention des risques des CMR 1&2.
- destinée aux entreprises souhaitant participer collectivement à la mise au point d'un dispositif qui sera généralisé par voie législative en 2013 (Art 39 de la loi 967-2009 Grenelle de l'Environnement)
- Pilotée par la Cnamts\_DRP\_CATMP
- Dans 5 régions Alsace-Moselle, Bourgogne-Franche Comté, Ile-de-France, Normandie et Nord-Picardie



# Les données d'exposition

Elles sont de deux types : collectives et individuelles

- **Actuellement**, seul le traçage des données collectives (**TEPC**) (sans identification du salarié) est en expérimentation
- L'expérimentation de la traçabilité individuelle (**TEPI**) est **suspendue** (cf. loi de réforme de retraite / facteurs de pénibilité)



# Quelles sont les données collectives à tracer et pourquoi ?

Il s'agit des données extraites de celles du **DU**

## Avantages :

- Le DU est une obligation légale,
- Ne crée pas de nouvelles charges de travail (quand le DU existe),
- Ne permet pas l'identification individuelle du salarié,
- Ces données sont tenues à dispositions de son SiST, sa Carsat etc. donc lisibles sur le site pour ces « personnes »
- Temporalité du DU eu égard de la pérennité de la TEPC



# Objectifs du site « collectif »

## Prévention collective

- Offres de service actualisé en ligne
- En participant à la TEPC, l'employeur se prépare à la future TEPI, dont pénibilité
- Inviter les employeurs à participer à la construction d'un dispositif dématérialisé de traçabilité des facteurs d'exposition qui sera généralisé par l'État en 2013.



des risques professionnels

Un outil à destination  
des entreprises



*DES METIERS DIFFERENTS...*

*DES EXPOSITIONS DIFFERENTES...*

Plan du site

Contact

Forum

CMR

Traçabilité

Données à déposer

Prévention des risques CMR et offre de service

Lexique

## Objectif du site

visuel01

Agir sur les cancers d'origine professionnelle

### Une prise de conscience nationale...

Le cancer est une pathologie aux formes et aux origines complexes. Les efforts des pouvoirs publics et de la communauté scientifique ont permis des avancées importantes dans la connaissance et le traitement de cette maladie. Afin de réduire plus sensiblement son incidence dans la population, il apparaît aujourd'hui indispensable d'améliorer la prévention en réduisant l'exposition aux facteurs de risques connus, qualifiés de cancérogènes.

C'est ainsi que l'Etat, les partenaires sociaux et la Sécurité Sociale ont engagé à la fin de l'année 2007 une réflexion sur un dispositif de prévention du risque cancérogène en milieu professionnel, basé sur l'identification et la traçabilité des expositions en situation de travail, la notion de cancérogène étant élargie aux risques mutagènes et reprotoxiques (produits CMR).

### Le principe d'une traçabilité à mettre en place...

Le parlement a entériné le principe d'un tel dispositif dans la loi de 2009 relative à la Grenelle de l'environnement. Cette loi a permis d'engager un plan d'expérimentations pour définir les bases de ce qui devra être mis en place dans les entreprises à l'horizon 2013.

Le plan d'expérimentation a été confié à la Branche AT/MP de la Sécurité Sociale, il est piloté par les partenaires sociaux et est en lien avec la commission nationale des accidents du travail et des maladies



# Opportunité pour tous

Grâce à ce dispositif pérenne, **l'entreprise** a accès rapidement à des informations actualisées pour identifier, évaluer et prévenir le risque lié aux CMR qu'elle utilise dans son secteur d'activité:

- « Veille » documentaire et réglementaire,
- Recommandations et conseils de prévention Aides au repérage, aides à la substitution
- Forum dédié aux réseaux d'activité professionnelle
- Bonnes pratiques recensées dans la profession.



# Opportunité pour tous

**L'entreprise**, par les moyens mis à sa disposition en ligne,

- dispose d'un outil pour évaluer le risque CMR, et organiser sa prévention
- peut tracer de façon sûre ses actions de prévention dans un dispositif pérenne
- facilite la surveillance médicale renforcée des salariés potentiellement exposés,
- peut réaliser des informations et formations adéquates aux salariés potentiellement exposés, y compris les sous-traitants, les intérimaires et les opérateurs de maintenance.





# Opportunité pour tous

## Le **salarié** potentiellement exposé

- sera mieux informé des risques CMR 1 & 2,
- sera sensibilisé aux mesures de prévention collectives et individuelles, ainsi que sur leur utilisation et entretien
- aura une formation adaptée aux risques,
- À partir de la connaissance de son environnement de travail durant toute sa vie, les services de santé au travail pourront mettre en œuvre le suivi médical le plus adapté à ses expositions, en post-exposition et en post-professionnel .



# Opportunité pour tous

Grâce à ce dispositif, les **institutions de prévention**

- optimisent leur offre de service aux entreprises concernées,
- évaluent l'impact des programmes de prévention,
- améliorent les dispositifs de suivi post-exposition et post-professionnel,
- diffusent les bonnes pratiques réalisées dans la profession.



# Que voit l'internaute à l'ouverture du site (page UNE)

- Les objectifs du site (dédié aux employeurs)
- Les menus fournissant des informations relatives:
  - Aux ACD et CMR
  - À la prévention des CMR
  - À la TEP
  - Aux données COLLECTIVES demandées
  - Au fac similé d'une feuille de données déposées
  - Un onglet pour s'inscrire volontairement à l'expérimentation



# Le dépôt de données en ligne

- Pour s'inscrire, l'employeur doit remplir un formulaire d'identification
- Un code lui parvient *immédiatement*, avec lequel:
  - il accède à la page DEUX dédiée aux entreprises,
  - il télédépose ses données collectives en remplissant le format en ligne (listes déroulantes à choix multiples)
- Il peut revenir à tout moment pour lire, compléter ou modifier ses données.



# Les données à déposer en ligne

(listes déroulantes à choix multiples)

- 1) Identifiant de l'établissement employeur : report automatique depuis la demande de code
- 2) Le ou les ou l'absence de CMR
- 3) Le lieu où le(s) CMR susceptible d'être présent(s)
- 4) Les salariés susceptibles d'être présents
- 4) les moyens collectifs de prévention mis en place, y compris des projets de suppression, substitution etc.
- 5) les moyens complémentaires, information, EPI, formation, mesurages etc. y compris des ETT, EI et EST



# Qui a accès aux données collectives déposées par l'employeur ?

Rappel : l'expérimentation n'a pas pour vocation d'établir des mesures ou demandes coercitives au vu des données déposées volontairement par les employeur

- **Chaque employeur** a accès à **SES** données et reste contributeur unique.
- **Son SiST**, via un code, a accès à celles-ci en lecture seule
- De même pour les préventeurs de **SA** caisse (Carsat/Cram)



# Mise en ligne du site

- Durée de l'expérimentation 2011-2012
- Partenariat : SIST et les autres
- En deuxième quinzaine de Mai 2011
- Nom du domaine : [step-cmr.fr](http://step-cmr.fr)
- Adresse : [tracabilite@step-cmr.fr](mailto:tracabilite@step-cmr.fr)
- Xang Lê-Quang , 06 07 19 83 92